

	Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	EN-VD-4	Justificatif énergétique Installations de ventilation Objet de compétence cantonale
---	---	----------------	---

Commune : 1094 Paudex

N° parcelle : 82, 535

Objet : Démolition des bâtiments ECA n°17-18-B9 et projet d'un bâtiment résidentiel de 27 logements

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation mécanique double flux
 Genre/type d'installation : Double flux avec récupération de chaleur
 Air recyclé : ☒ non ☐ oui (→ joindre le schéma de principe)
 Débit maximum : 3210 m³/h d'air fourni 3210 m³/h d'air repris
 Surface ventilée : 3519 m²
 Chauffage de l'air : ☒ non ☐ oui → comment ?

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLEne)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires
 performance du récupérateur : 80 % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux ☐ maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
☐ maximum 500 heures de fonctionnement annuel
☐ utilisation de la chaleur de l'air repris par :

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : ☒ non ☐ oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
 Refroidissement : ☒ non ☐ oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : ☒ non ☐ oui ↓
☐ présence d'un sas d'entrée
☐ énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation
Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Responsable, tél. Adresse mail :

Lieu, date, signature :

Justificatif établi par :

Energyneering Sàrl

Rue Marconi 19, 1920 Martigny

David MAY, +41 27 722 27 22

Martigny, Le 29.10.2025



RUE MARCONI 19, 1920 MARTIGNY
 CH-1110 MOUGES
 CONTACT: energyneering.ch
 +41 27 722 27 22
 CHE-309.208.347

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct